

Sujet : RE: Projet de création d'un créneau de dépassement RD347 – communes de Verrue et Saint Jean de Sauves

De : "COTTET, Yves (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE)" <Yves.COTTET@ars.sante.fr>

Date : 02/07/2020 09:24

Pour : MEMETEAU Ingrid <ingrid.memeteau@vienne.gouv.fr>

Copie à : "GUILLEMOT, Marie-Laure (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE)" <Marie-Laure.GUILLEMOT@ars.sante.fr>, TRUEBA DE LA PINTA, Dolores (ARS-NA/DIRECTION OPERATIONS) <dolores.truebadelapinta@ars.sante.fr>, ARS-DD86-EAUX <ARS-DD86-EAUX@ars.sante.fr>

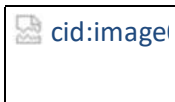
Bonjour Mme Mémeteau,

Le service santé environnement de la DDARS86 n'est actuellement pas en mesure d'instruire ce type de dossier (cellules « environnement extérieur » et cellule « habitat » sans aucun agent, dans un contexte d'urgences multiples).

Je peux toutefois vous indiquer que ce projet n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

Cordialement

Yves Cottet – responsable cellule eaux
Pôle santé publique et environnementale



== Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Vienne
4 rue Micheline Ostermeyer – BP 20570 – 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 44 83 68
Courriel : yves.cottet@ars.sante.fr

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



De : MEMETEAU Ingrid [mailto:ingrid.memeteau@vienne.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 2 juillet 2020 08:43

À : COTTET, Yves (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE); corinne GUYOT; stephane.allouch@developpement-durable.gouv.fr

Cc : JACQUES Catherine PREF86; PIZZINI Monique PREF86

Objet : Projet de création d'un créneau de dépassement RD347 – communes de Verrue et Saint Jean de Sauves

Bonjour,

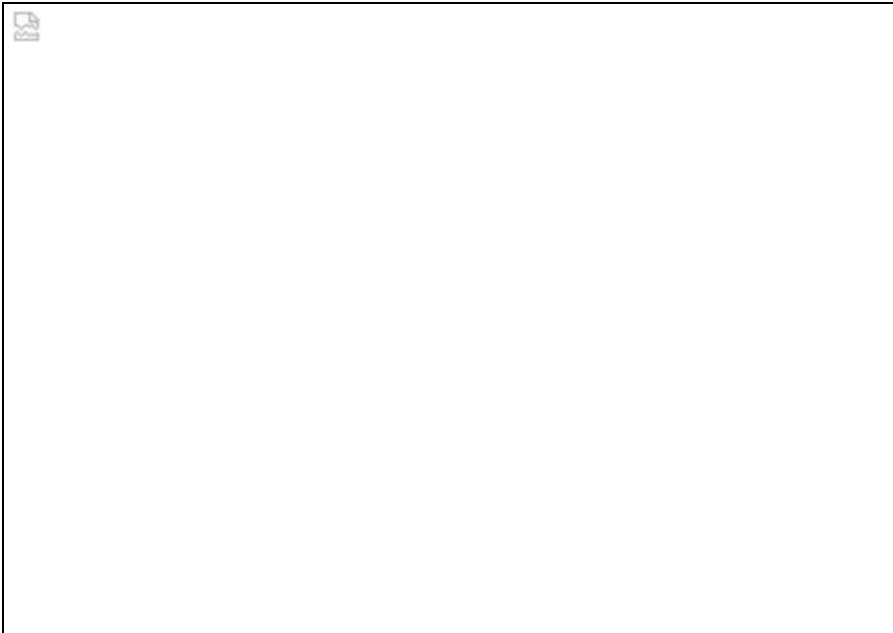
je me permets de vous solliciter concernant le projet cité en objet pour lequel vous avez été saisi pour avis par courrier du 28 mai dernier.

Il s'agit d'un dossier signalé pour lequel nous attendions vos avis éventuels pour le 1er juillet.

A ce jour, je n'ai reçu qu'un avis, celui de la DDT.

Je vous remercie de me confirmer que ce dossier n'appelle pas d'observations de votre part ou, au contraire, m'indiquer si vous avez des remarques particulières à faire remonter au Conseil départemental de la Vienne, porteur de projet.

--



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !